

## **Présumé coupable : Fiction ou réalité ?**

*Par Jacques Cuvillier | 21 mai 2013*

Article déjà publié dans [blogs.mediapart.fr/blog/jacques-cuvillier](http://blogs.mediapart.fr/blog/jacques-cuvillier) et publié dans la REPD avec l'autorisation de l'auteur.

La plainte de Fabrice Burgaud à l'encontre de Bertrand Tavernier n'a pas manqué de surprendre, d'interpeler... C'est tant mieux.

A la suite de cette annonce, nombre de commentaires ont fleuri... Non, pas fleuri... Ce n'étaient généralement pas des fleurs.

Ces réactions montrent en réalité l'ampleur de la désinformation qui a cours sur le sujet.

Tous de mauvaise foi ? Non bien sûr. Il en est qui ont participé à l'émergence de la doxa d'Outreau telle que l'on croit souvent la connaître, et ceux-là gesticulent pour la défendre car ils tiennent beaucoup à ce qu'elle reste en l'état tout en sachant très bien qu'elle n'est pas fondée. A part eux, il y a tous ceux qui ont reçu tout cela comme une histoire vraie, qui l'ont crue parce qu'ils ont naturellement confiance en ce qui est écrit dans les journaux, mais qui ne se soucient pas de vérifier. Il y a aussi ceux qui y voient une histoire excitante dont on peut goûter le parfum de scandale et qui procure une indignation bien méritée... Ces derniers n'aiment pas qu'on les fasse douter. Il y a enfin ceux qui aimeraient bien en savoir plus sur cette histoire trop simpliste pour être vraie, qui liront volontiers le premier livre sérieux sur le sujet « Outreau, la vérité abusée » de Marie-Christine Gryson-Dejehansart, ou « Retour à Outreau, contre-enquête sur une manipulation pédo-criminelle » de Jacques Thomet, ou qui iront voir le film « Outreau, l'autre vérité » de Serge Garde et Bernard de la Villardière, émaillé des témoignages qui accréditent complètement le livre de M-C. Gryson.

La question se pose de savoir à quelle catégorie appartient Bertrand Tavernier, et s'il croit réellement que le film "présumé coupable" est conforme à la réalité. Il ne devrait pourtant pas ignorer qu'il s'agit d'un film de fiction. Et s'il le sait, alors effectivement le fait de l'invoquer pour parler de l'affaire d'Outreau et du juge Burgaud relève de l'incitation à la haine. Une incitation sur quel fondement ? Sans doute le même que pour des tas de gens qui pratiquement sans rien connaître ou presque du fond de l'affaire s'empressent de déverser leur haine sur ce magistrat que pour des raisons essentiellement politiques on a livré au lynchage.

Non seulement le film porte à la haine, mais il participe à la disparition, dans ce qui reste de l'affaire dans les mémoires, de la condition effroyable qui a été faite aux enfants victimes, non seulement du fait des sévices qu'ils ont endurés, mais aussi de ce qu'ils ont dû affronter durant les procès. Le film ne dit pas qu'ils étaient dans le box des accusés, et ne traite pas de leur calvaire. En faisant disparaître toute empathie à leur endroit, il évacue du même coup les questions qui devaient subsister à leur sujet.

Le plus frappant, c'est la complaisance que l'on peut constater vis à vis des attitudes tendancieuses des médias lorsqu'elles parlent de l'affaire d'Outreau. Comme si public et médias devaient s'allier pour défendre s'il en était besoin la position sacralisée des acquittés.

Est-ce pour cette raison que les émissions ou articles sur l'affaire font typiquement intervenir l'un des principaux artisans de la mystification dans l'opinion : Eric Dupond-Moretti dont on ne peut attendre qu'une position partielle ?

Est-ce pour cette raison que l'on montre comme par rituel des images du lynchage du bouc

émis, alors que les conclusions du Conseil Supérieur de la Magistrature qui réhabilitent le magistrat ne sont éventuellement citées que pour insinuer l'idée d'un soi-disant corporatisme ?

Est-ce pour cette raison que l'on va - bien sûr au titre de l'instruction civique ! - conduire les lycéens voir le film « Présumé Coupable » conçu pour choquer et discréditer injustement la justice qui est qu'on le veuille ou non l'un des piliers de notre démocratie ?

Bertrand Tavernier est responsable de ses propos, mais en dehors de lui, tous les communicants, journalistes, chroniqueurs, blogueurs, présentateurs, professeurs... qui accèdent sciemment ou aveuglément la thèse simpliste et infondée du juge "chien fou" commettent la même faute : Ils propagent une haine aussi malsaine qu'infondée.

J'espère qu'au travers du procès de Bertrand Tavernier, ce sera l'ensemble de ces gens qui seront amenés à s'interroger et à rattraper la raison partie à la dérive...